DEPARTEMENT
DE L'ISERE
—•—
ARRONDISSEMENT
DE GRENOBLE
—•—

DATE DE CONVOCATION
6 septembre 2023
DATE D'AFFICHAGE
18 septembre 2023

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de **10**

PRESENTS : 8

VOTANTS : 8

VOTE POUR : 8
VOTE CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
N° 09/23/002

REPUBLIQUE FRANCA
LIBERTE - EGALITE - FRATERNI
—•—
COMMUNE DE **LE MO** UTARET
—•—

Envoyé en préfecture le 18/09/2023
Reçu en préfecture le 18/09/2023
Publié le
ID : 038-213802689-20230911-09_2023_002-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—•—

SEANCE ORDINAIRE DU **11 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune du MOUTARET, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la présidence de Mr GUILLUY Alain, Maire

Présents : MM GUILLUY Alain, MONTMAYEUR Roger, GRAMBIN Marc, DUPELOUX DESGRANGES Etienne, FORVEILLE Jacqueline, MARAIS Sarah, REYNOUD Christiane.
Excusé(e)s : MM BORJA Jean-Charles, DETTOMA Nicolas, RENAUD Hortense,
formant la majorité des membres en exercice

Est désigné comme Secrétaire de séance : Monsieur GRAMBIN Marc

N° 09/2023/002 - Délibération : Projet d'aliénation partielle d'un chemin rural situé secteur Le Leyas (proximité maison Picollet) suite à la demande du propriétaire de la parcelle B 186

Comme convenu lors du conseil municipal du 10 mai 2023, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté les propriétaires des parcelles contiguës aux parcelles B 185, B186, B 196, B 198, B 183 afin de connaitre leur avis sur le projet d'aliénation partielle du chemin rural sans nom.
En l'absence d'opposition de ces propriétaires, Monsieur le Maire propose d'engager la procédure d'aliénation du chemin communal sans nom, au lieudit Le Leyas et desservant les parcelles cadastrées section B 193 et B 198.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 8 voix pour, zéro contre et zéro abstention, le conseil municipal :

- ***décide d'engager la procédure d'aliénation du chemin communal sans nom, au lieudit Le Leyas et desservant les parcelles cadastrées section B 193 et B 198***

- ***autorise le Maire à effectuer toutes les formalités administratives se rapportant à cette affaire***

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 18 septembre 2023 et publication du 18 septembre 2023.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,

Alain GUILLUY

MAIRIE LE MOUTARET (Isère) 38580